

NOTICE TECHNIQUE DE PRISE EN CHARGE

Devant tout risque de contamination humaine par le virus de la rage, il est indispensable d'associer : un traitement local, une vaccination antirabique et dans les cas indiqués une sérothérapie spécifique

1. Traitement local :

Du fait que l'élimination du virus rabique au niveau du siège de l'exposition (morsure, griffure, léchage sur muqueuse ou lésion ouverte) par les moyens physiques et chimiques est un mécanisme de protection très efficace, il est indispensable :

- de laver immédiatement, abondamment et de manière soigneuse le siège de l'exposition (plaie ...) **à l'eau et au savon** (ou autres détergents).
- d'appliquer un produit à action létale sur le virus rabique : alcool à 70° c, teinture d'iode ou solution aqueuse d'iode.
- De ne pas suturer immédiatement la plaie ; cependant si la suture est inévitable, elle ne doit être effectuée qu'après administration locale des immunoglobulines antirabiques.

2. Sérothérapie.

Avant toute administration d'un serum antirabique hétérologue (d'origine équine), pratiquer un test cutané de sensibilisation : méthode de Besredka.

Dans les cas indiqués (voir schéma du traitement), le serum antirabique doit être utilisé **par voie locale et par voie générale** à la dose de 40 UI par Kg de poids corporel (0,25 à 0,5 ml/kg).

Par voie locale :

- La première moitié de la quantité de serum préconisée sera administré localement par instillation au fond de la plaie et par infiltration autour de la plaie.

Par voie générale

- La seconde moitié de la quantité de serum préconisée sera administrée par voie intramusculaire au niveau des muscles fessiers.
- Par ailleurs il est indiqué de vérifier en cas de risque de contamination de la plaie par le bacille tétanique, le statut vaccinal de la personne exposée, et de prendre les mesures indiquées (vaccination, rappel, sérothérapie, abstention..).

3. Vaccination post-exposition

Devant le risque fatal de la rage chez l'homme, la vaccination antirabique ne présente aucune contre-indication absolue y compris chez la femme enceinte.

Le vaccin

Le vaccin utilisé est un vaccin inactivé, purifié, et préparé sur culture de cellules.

C'est un vaccin lyophilisé **qu'il faut reconstituer** avec 1 ml de solvant par dose. Une fois reconstitué, le vaccin doit être immédiatement utilisé.

Voie d'administration

Le vaccin doit être sauf exception administré par voie intra-musculaire (I.M) :

- Chez l'adulte : au niveau du muscle deltoïde (tiers supérieur du bras)
- Chez l'enfant de moins de 3 ans : au niveau du quadriceps (tiers moyen de la face antéro-latérale de la cuisse).

* Exceptionnellement, en cas de contre-indication de la voie I.M, (sujets sous anticoagulants, hémophiles....) la voie sous-cutanée (s/c) peut être utilisée : Au niveau du tiers inférieur de la face postérieure de l'avant bras avec compression du point d'injection durant 15 minutes.

Schéma de vaccination antirabique (voir schéma)

Le traitement antirabique dépend du caractère et de la gravité de l'exposition. Les traitements préconisés sont classés en quatre types (4) de protocole appelés, A1, A2, B1 et B2 tels que définis ci-dessous.

- Dans les cas où il s'agit d'un risque de contamination par un animal connu, en bonne santé apparente et mis sous observation : administrer un traitement d'observation.

Le traitement d'observation consiste à :

1/ Dans les cas d'exposition siégeant à la tête, au cou, aux extrémités des membres, organes génitaux externes ou exposition multiple ou profonde (type A1) ; appliquer le protocole suivant dit protocole A1

- Au jour de consultation (J0), administrer du serum antirabique et la première dose de vaccin antirabique (1ère dose VAR)

- Trois jours après la 1ère consultation (J3), administrer une deuxième dose du vaccin antirabique (2ème dose VAR)

- Sept jours après la 1ère consultation (J7), et en fonction du résultat de l'observation de l'animal, le traitement :

- * n'est pas poursuivi si l'animal est bien portant
- * est poursuivi si l'animal

. présente des signes évoquant la rage

. meurt avec ou sans confirmation de diagnostic de laboratoire

. est perdu de vu.

La poursuite de ce traitement consiste à administrer un traitement complet dit protocole B1

2/ Dans tous les autres cas d'exposition tels que morsure superficielle ,griffure ou lechage sur peau érodée, appliquer le protocole suivant appelé protocole A2

- Au jour de consultation (J0), administrer deux doses de vaccin antirabique, une dose au niveau de chaque bras.

- Sept jours après le 1ère consultation (J7), et en fonction du résultat de l'observation de l'animal ; le traitement :

- * n'est pas poursuivi si l'animal est bien portant
- * est poursuivi si l'animal :

- . présente des signes évoquant la rage,
- . meurt avec ou sans confirmation de diagnostic de laboratoire,
- . est perdu de vu.

La poursuite de ce traitement consiste à administrer un traitement complet dit protocole B2

- .II.** Dans le cas ou il s'agit de contamination par un animal enragé, inconnu, errant, mort, abattu ou perdu de vu ; administrer un traitement complet.

Le traitement complet consiste à :

1/ Dans le cas d'exposition siégeant à la tête, au cou, aux extrémités des membres, organes génitaux externes, exposition multiple ou profonde (type B1) appliquer le protocole suivant appelé protocole B1 :

- **J0** : Au jour de la consultation, administrer du serum antirabique et la première dose de vaccin (1er prise V.A.R)
- **J3** : Trois jours après la 1ère consultation, administrer la deuxième dose de vaccin (2ème prise de VAR)
- **J7** : Sept jours après la 1ère consultation (1 semaine) administrer la troisième dose de vaccin (3ème prise de VAR).
- **J14** : Quatorze jours après la 1ère consultation (2 semaines) administrer la quatrième dose de vaccin (4ème prise de VAR)
- **J28** : Vingt huit jours après la 1ère consultation (4 semaines) administrer la cinquième dose de vaccin (5ème prise de VAR).
- **J90** : Une dose de rappel est effectuée au quatre vingt dixième jour après la 1ère consultation (3 mois).

Ce rappel dependra de l'appréciation du medecin traitant .

2/ Dans tous les autres cas d'exposition tels que morsure superficielle, griffure, léchage sur une peau érodée appliquer le protocole suivant appelé protocole B2 :

- **J0** : Au jour de la consultation, administrer deux doses de vaccin antirabique, une dose au niveau de chaque bras (1ère prise de VAR).
- **J7**: Sept jours après la 1ère consultation (1 semaine) administrer une dose de vaccin (2ème prise de VAR).
- **J21** : Vingt et un jour après la 1ère consultation (3 semaines) administrer une dose de vaccin (3ème prise de VAR).
- **J90** : Une dose de rappel est effectuée au quatre vingt dixième jour après la 1ère consultation (3 mois).
Ce rappel dépendra de l'appréciation du medecin traitant .

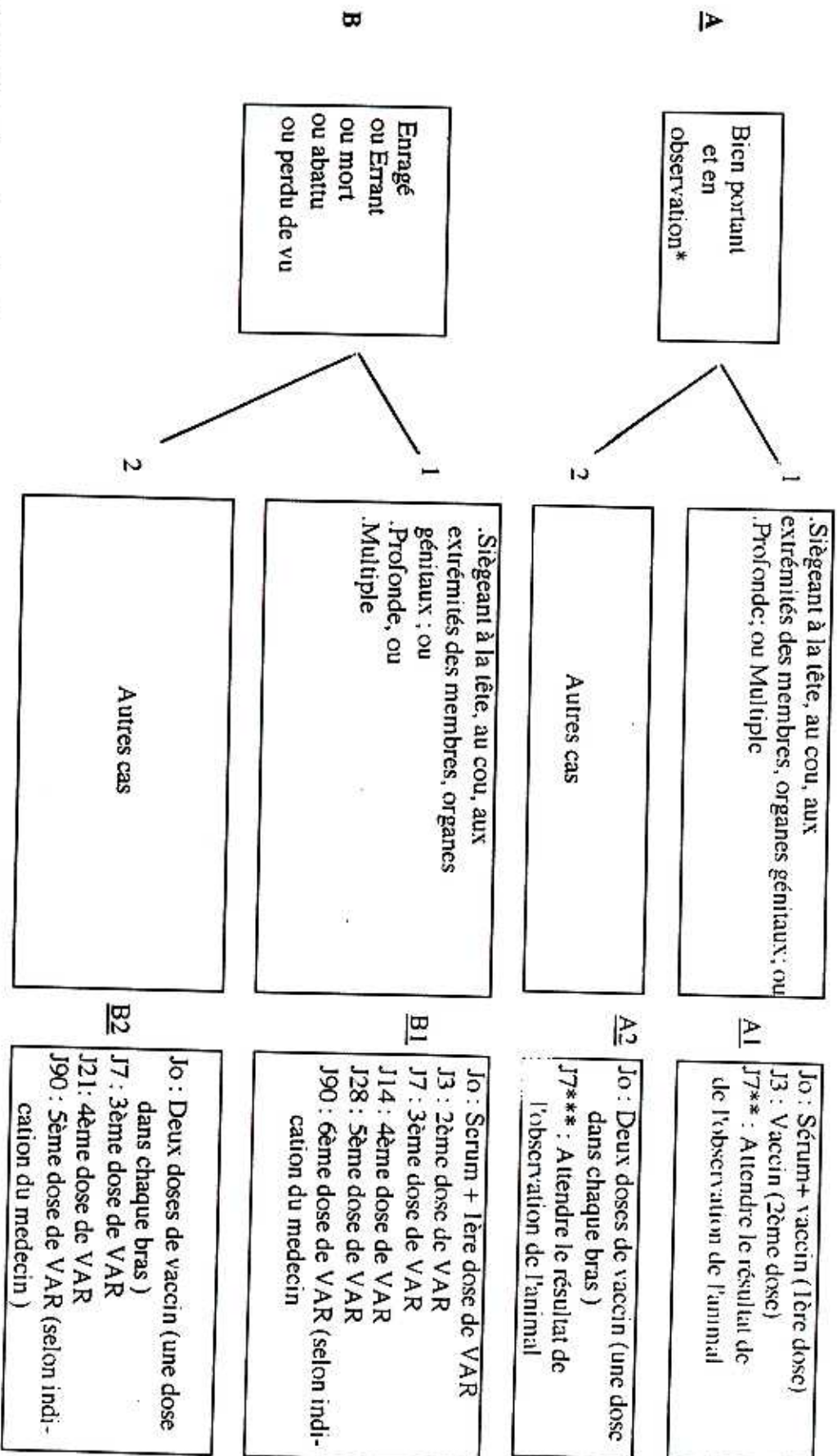
CAS ETAT DE L'ANIMAL APRES EXPOSITION

SCHEMA DU TRAITEMENT ANTIRABIQUE

CARACTERES DE L'EXPOSITION

CONDUITE A TENIR

(Types de traitement à appliquer)



*L'animal est mis en observation (durant 15 jours) gratuitement sous la responsabilité du vétérinaire régional ou par une structure privée.

**Le traitement sera poursuivi comme dans le cas de B1, si l'un des trois certificats vétérinaire signale que l'animal est atteint de rage, ou mort, ou abattu ou perdu de vu

***Le traitement sera poursuivi comme dans le cas de B2 si l'un des trois certificats vétérinaire signale que l'animal est atteint de rage, ou mort ou abattu ou perdu de vu.